

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 10 février 2025 à 18h30

Lieu : Salle du Conseil Municipal.

L'an deux mille vingt-cinq, le dix février à dix-huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Martine VOLLE WILD, maire.

Présents :

Mmes et MM Martine VOLLE WILD, Myriam MOSCOVITCH, Joël CORBIN, Claudine VASSAS, Monique GALET, Sébastien BERGER, Sonia COMBES, Sandrine ECKART.

Procurations :

Mme Marie-Françoise MIGAYROU donne procuration à Mme Myriam MOSCOVITCH

Mr Jean-René GUERS donne procuration à Mr Joël CORBIN

Mr Henri NICOLE donne procuration à Mr Sébastien BERGER

Excusé : M. Nicolas MANGIN, Florence BOURRIER

Absent : M. Manuel TEBAR

Secrétaire de séance :

Mr Joël CORBIN est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Mme le Maire, propose d'ajouter deux points, à l'ordre du jour :

1- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE : GESTION 2025 ;

2- AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA GUINGUETTE : AUGMENTAION DES LOYERS

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

- 1) INDEMNITE DE GARDIENNAGE 2025
- 2) SUBVENTION COOPERATIVE DE L'ECOLE
- 3) SUBVENTION A.P.E.A.
- 4) SUBVENTION ASSOCIATION « CHEMIN DE SAINT-GUILHEM »
- 5) BUDGET PRINCIPAL : OUVERTURE DE CREDITS EN INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET
- 6) BUDGET DE L'EAU : OUVERTURE DE CREDITS EN INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET
- 7) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2025 POUR LA REALISATION D'UN ESCALIER RELIANT LA GRAND'RUE ET « L'ESPACE GALY »
- 8) DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DU GARD POUR LA REALISATION D'UN ESCALIER RELIANT LA GRAND'RUE ET « L'ESPACE

GALY »

**9) REPARTITION DES PARTICIPATIONS DE L'ENTENTE CEVENNES EAU
POUR L'ANNEE 2024**

10) ENTENTE CEVENNES EAU : APPROBATION DU REGLEMENT DE SERVICE

11) SERVICE DE L'EAU : TARIFS DES BRANCHEMENTS NEUFS

12) SERVICE DE L'EAU : TARIFS DES INTERVENTIONS DIVERSES

13) SERVICE DE L'EAU : TARIFS DE L'EAU POUR L'EXERCICE 2025

14) ECLAIRAGE PUBLIC : REMPLACEMENT D'UN POTEAU PAR LE S.M.E.G. 30

**15) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE :
GESTION 2025**

**16) AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA
GUINGUETTE : AUGMENTATION DES LOYERS**

17) QUESTIONS DIVERSES

1) INDEMNITE DE GARDIENNAGE 2025

Vu la demande de l'Eglise Protestante Unie de France, en date du 18 décembre 2024,
Vu les circulaires, n° NOR/INT/00006/C du 8 janvier 1987, NOR/IOC/D/11/2/246C du 29
juillet 2011

Vu que le gardien du temple d'Avèze, réside dans la commune d'Avèze,

Vu, les montants applicables :

- 503.42 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice

Mme le Maire demande au conseil Municipal, de l'autoriser à verser l'indemnité de
gardiennage de 2025 à l'Eglise Protestante Unie de France.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide :

- D'autoriser Mme le maire à mandater la dépense de 503.42 €

2) SUBVENTION COOPERATIVE DE L'ECOLE

Mme MOSCOVITCH, expose au Conseil Municipal la demande de subvention formulée par l'école
d'AVEZE, pour le financement du projet théâtre de l'école.

Où l'exposé de Mme MOSCOVITCH,

Considérant, que 50 élèves sont concernés

Considérant que la subvention proposée est de 40 € par élève,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, (Mme Eckart ne participant pas au
vote)

Décide d'octroyer à l'Ecole d'Avèze, une subvention d'un montant de 2000 € pour l'année 2025.

Autorise Mme le Maire à mandater la dépense

3) SUBVENTION A.P.E.A.

L'association n'ayant pas fourni ses statuts, Mme le maire propose de reporter la délibération,

Adopté à l'unanimité

4) SUBVENTION ASSOCIATION « CHEMIN DE SAINT-GUILHEM »

Rapporteur : Me Sébastien BERGER

Présentation de la demande de subvention pour l'année 2025, faite par l'association des Amis du Chemin de Saint Guilhem.

Mr Henri NICOLE ne participe pas au vote

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention de 150 € pour l'année 2025

Il autorise Mme le Maire à mandater cette dépense

5) BUDGET PRINCIPAL : OUVERTURE DE CREDITS EN INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

Rapporteur : Mme le Maire

L'exécutif de la collectivité territoriale peut, jusqu'à l'adoption du budget (article L.1612-1 du CGCT) :

Engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du 1/4 des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'ouvrir les crédits d'investissement comme suit : **BUDGET PRINCIPAL**

COMPTES	CREDITS OUVERTS EN 2024	CREDITS A OUVRIR EN 2025
D 165	3000	750
D 20	5000	1250
D204	45 000	11 250
D21	254 667.90	63 666.97
D23		
D27		
TOTAL	307 667.90	76 916.97

Le Conseil Municipal, après délibération,

APPROUVE à l'unanimité les ouvertures de crédits proposées ci-dessus.

6) BUDGET DE L'EAU : OUVERTURE DE CREDITS EN INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

Rapporteur : Mme le Maire

L'exécutif de la collectivité territoriale peut, jusqu'à l'adoption du budget (article L.1612-1 du CGCT) :

Engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du 1/4 des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au

remboursement de la dette.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'ouvrir les crédits d'investissement comme suit : **BUDGET DE L'EAU M49**

COMPTES	CREDITS OUVERTS EN 2024	CREDITS A OUVRIR EN 2025
D 165		
D20		
D21	224 235.70	56 058.92
D23	150 000	37 500
D27		
TOTAL	374 235.70	93 558.92

Le Conseil Municipal, après délibération,

APPROUVE à l'unanimité les ouvertures de crédits proposées ci-dessus.

7) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2025 POUR LA REALISATION D'UN ESCALIER RELIANT LA GRAND'RUE ET « L'ESPACE GALY »

Madame le Maire expose, le projet de création d'un escalier reliant la « Grand'rue » et l'espace « Parking et Parc Galy », dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base de devis, à 40 952 € HT, soit 47 608.40 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération, est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics			
Etat	DETR-DSIL	8 190.40 €	20 %
Département		8 190.40 €	20 %
Auto-financement			
Fonds propres		24 571.20 €	60 %
Emprunt			
Total HT		40 952 €	100 %

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : 01/03/2025

Date prévisionnelle de fin de l'opération : 30/06/2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 40 952 € HT
- approuve le plan de financement exposé
- autorise Mme le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR ou de la DSIL et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement

8) DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DU GARD POUR LA REALISATION D'UN ESCALIER RELIANT LA GRAND'RUE ET « L'ESPACE GALY »

Madame le Maire expose, le projet de création d'un escalier reliant la « Grand'rue » et l'espace « Parking et Parc Galy », dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base de devis, à 40 952 € HT, soit 47 608.40 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention du Département du Gard.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération, est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics			
Etat	DETR-DSIL	8 190.40 €	20 %
Département		8 190.40 €	20 %
Auto-financement			
Fonds propres		24 571.20 €	60 %
Emprunt			
Total HT		40 952 €	100 %

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : 01/03/2025

Date prévisionnelle de fin de l'opération : 30/06/2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 40 952 € HT
- approuve le plan de financement exposé
- autorise Mme le Maire à solliciter une subvention au Département du Gard et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement

9) REPARTITION DES PARTICIPATIONS DE L'ENTENTE CEVENNES EAU POUR L'ANNEE 2024

M. CORBIN expose au Conseil Municipal que :

VU les articles L. 5221-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal de la Commune d'Avèze du 14 novembre 2022 ;

VU la délibération du Conseil municipal de la Commune de Molières-Cavaillac du 8 décembre 2022;

VU la délibération du Conseil municipal de la Commune du Vigan du 25 novembre 2022 ;

VU la Convention relative à l'Entente, ratifiée des maires des 3 communes le 17 octobre 2023, et notamment son article 6 relatif aux dispositions financières ;

CONSIDÉRANT que la participation aux frais d'investissement et de fonctionnement des communes signataires doit être calculée chaque année entre le 1^{er} et le 31 janvier ;

Il est proposé le tableau de répartition ci-dessous

Participation 2024				
Commune	Avèze	Molières-Cavaillac	Le Vigan	Total
Nombre de compteurs	822	598	2 407	3 827
EDF Déc. 23 à Août 24	418,88 €	304,73 €	1 226,58 €	1 950,19 €
Tel. Astreinte Oct 23 à Nov 24	17,44 €	12,69€	51,06 €	81,18 €
Fibre local eau Janv à Nov 24	148,54 €	108,06 €	434,95 €	691,54 €
Frais nettoyage	87,16 €	63,41 €	255,22 €	405,78 €
Maintenance copieur	198,95 €	144,73 €	582,56 €	926,24 €
Formations	359,70 €	359,70 €	4 360,20 €	5 079,60 €
EPI	560,22 €	560,22 €	2 022,67 €	3 143,11 €
Ressources humaines	11 467,63 €	8 342,63 €	33 579,78 €	53 390,04 €
Total	14 080,51 €	10 494,17 €	44 920,01 €	69 494,68 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE

Le tableau de participation présenté ci-dessus,

10) ENTENTE CEVENNES EAU : APPROBATION DU REGLEMENT DE SERVICE

M. CORBIN expose au Conseil Municipal que :

VU les articles L5221-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal de la Commune d'Avèze du 14 novembre 2022 ;

VU la délibération du Conseil municipal de la Commune de Molières-Cavaillac du 8 décembre 2022 ;

VU la délibération du Conseil municipal de la Commune du Vigan du 25 novembre 2022 ;

VU la Convention relative à l'Entente, ratifiée des maires des 3 communes le 17 octobre 2023 ;

CONSIDÉRANT que chaque commune membre de l'Entente possède son propre règlement de service de l'eau potable ;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'harmoniser les pratiques et de définir des conditions de mise en œuvre identiques pour l'ensemble des usagers ;

Il est par conséquent proposé d'approuver une proposition commune de règlement de service soumise à la présente conférence de l'Entente.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE

La proposition de règlement ci-annexée,

La consultation de la Commission Consultative des Services Publics Locaux si nécessaire, L'abrogation des règlements de service antérieurs.

11) SERVICE DE L'EAU : TARIFS DES BRANCHEMENTS NEUFS

M. CORBIN expose au Conseil Municipal que :

VU les articles L5221-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal de la Commune d'Avèze du 14 novembre 2022 ;

VU la délibération du Conseil municipal de la Commune de Molières-Cavaillac du 8 décembre 2022 ;

VU la délibération du Conseil municipal de la Commune du Vigan du 25 novembre 2022 ;

VU la Convention relative à l'Entente, ratifiée des maires des 3 communes le 17 octobre 2023 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'harmoniser la tarification des interventions des services des eaux des Communes d'Avèze, Molières-Cavaillac et Le Vigan ;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'améliorer l'équité des usagers face aux services publics ;

Il est proposé d'uniformiser les forfaits et tarifs de branchements neufs sur le territoire des

trois communes suivant le tableau ci-dessous :

Proposition tarifs de branchements neufs	HT	TTC
Branchement DN 25 < 5ml Y compris autorisations, terrassement, pièces de raccordements sur conduite, niche au sol, robinet avant compteur et compteur, réfection de voirie	1100 €	1 320 €
Frais de dossier	60 €	72 €
Plus-value niche hors-sol (murale)	200 €	240 €
Plus-value par ml supplémentaire	100 €	120 €
Plus-value réfection de trottoir	150 €	180 €
Plus-value compteur supplémentaire	350 €	420 €
Branchement DN25 sans terrassement Branchement réalisé par anticipation par la mairie dans le cadre de travaux précé- dents, ou branchement neuf ne nécessitant pas de terrassement	780 €	936 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE

La proposition de tarifs proposée dans le tableau ci-dessus,

12) SERVICE DE L'EAU : TARIFS DES INTERVENTIONS DIVERSES

M. CORBIN expose au Conseil Municipal que :

VU les articles L5221-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal de la Commune d'Avèze du 14 novembre 2022 ;

VU la délibération du Conseil municipal de la Commune de Molières-Cavaillac du 8 décembre 2022 ;

VU la délibération du Conseil municipal de la Commune du Vigan du 25 novembre 2022 ;

VU la Convention relative à l'Entente, ratifiée des maires des 3 communes le 17 octobre 2023;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'harmoniser la tarification des interventions des services des eaux des Communes d'Avèze, Molières-Cavaillac et Le Vigan ;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'améliorer l'équité des usagers face aux services publics ;

Il est proposé d'uniformiser les tarifs des interventions décrites ci-dessous sur le territoire des trois communes :

Proposition tarifs divers	HT	TTC
Ouverture ou fermeture d'un contrat/branchement	35 €	42 €
Transfert de contrat (changement de nom ou d'adresse abonné)	Gratuit	
Remplacement d'un compteur gelé	125 €	150 €
Constat de vol d'eau sur dispositif incendie ou fraude compteur	Forfait de 500m3	
Impossibilité de relève sur 2 périodes consécutives (compteur inaccessible)	83 €	100 €
Dégradation du réseau ou d'un équipement public	Facturation au réel des réparations	
Déplacement de compteur à la demande de l'utilisateur	Sur devis	

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE

La proposition de tarifs proposée dans le tableau ci-dessus,

13) SERVICE DE L'EAU : TARIFS DE L'EAU POUR L'EXERCICE 2025

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de voter les tarifs de l'eau pour l'exercice 2025, comme suit :

EAU	
ABONNEMENT (part communale)	90€/an
CONSOMMATION (part communale)	1,108/m3 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (pour : 9 contre : 1, abstentions : 1),

APPROUVE

les tarifs de l'eau pour l'exercice 2025, tels que proposés

14) ECLAIRAGE PUBLIC : REMPLACEMENT D'UN POTEAU PAR LE S.M.E.G. 30

M. CORBIN expose au Conseil Municipal le projet envisagé pour les travaux : **Eclairage Public**

Maintenance

Ce projet s'élève à **2 310,24 € HT** soit **2 772,29 € TTC**.

Définition sommaire du projet :

sur la commune d'AVEZE.

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard réalise des travaux d'éclairage public sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage

Maintenance Eclairage Public.

Le SMEG réalise les travaux aux conditions fixées dans l'Etat Financier Estimatif (EFE).

Après avoir ouï Monsieur CORBIN et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. Approuve le projet dont le montant s'élève à **2 310,24 € HT** soit **2 772,29 € TTC**, ainsi que l'Etat Financier Estimatif, et demande son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir.
2. S'engage à délivrer les autorisations relatives aux permissions de voirie et aux accords de voirie nécessaires à la bonne réalisation des travaux.
3. S'engage à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'Etat Financier Estimatif ci-dessous, et qui s'élèvera approximativement à **2 770,00 €**.
4. Autorise son Maire à viser l'Etat Financier Estimatif ci-dessous.
5. Versera, à la réception des travaux, sa participation définitive au moment du solde.

ETAT ESTIMATIF DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ

Participation de la collectivité aux travaux :	2 310,24 €
TVA (20 %) :	462,05 €
Participation estimative totale de la collectivité à verser au syndicat :	2 772,29 €

ESTIMATION DES VERSEMENTS DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ

Acompte N°1 de 0% :	0 €
Acompte N°2 et solde :	2 772,29 €
TOTAL	2 772,29 €

15) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE : GESTION 2025

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Département accorde aux communes tous les deux ans des subventions alimentées par des fonds provenant des Amendes de Police. Ces subventions doivent être affectées à l'amélioration de la sécurité sur l'espace routier.

C'est dans ce cadre, que la commune est porteuse d'un projet d'installation de trois radars pédagogiques aux entrées d'agglomération et 4 panneaux de limitation de vitesse à « 30 km/h rappel » dans la traversée du village.

Le coût estimatif du projet étant de 3678.32 € HT soit 4413.98 € TTC, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Mme le Maire à demander une subvention au titre des "Amendes de Police" pour sa réalisation, conformément au plan de financement ci-dessous :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel H.T.	Taux
Financements publics			
Département	Amendes de police	1839.16	50 %
Auto-financement			
Fonds propres		1839.16	50 %
Total HT		3678.32	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE

la proposition d'installation de trois radars pédagogiques aux entrées d'agglomération et 4 panneaux de limitation de vitesse à « 30 km/h rappel » dans la traversée du village, et donne pouvoir à Mme le Maire pour demander une subvention au titre des amendes de police, pour ce projet d'aménagement.

16) AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA GUINGUETTE : AUGMENTATION DES LOYERS

Mme le Maire expose, qu'étant donné les investissements consentis par la commune pour améliorer les conditions d'exploitation de la guinguette, il y a lieu de réviser les loyers à la hausse.

C'est pourquoi, elle propose d'augmenter les loyers mensuels de 500 € et de les fixer comme suit :

- Mai/juin/septembre : 1000 € / mensuels
- Juillet/ Août : 2000 € / mensuels

Où l'exposé de Mme Le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE

La proposition et fixe les montants des loyers comme indiqués ci-dessus

AUTORISE

Mme le Maire à signer l'avenant, afférent à cette révision des loyers, avec la société signataire de la convention de mise à disposition de la guinguette.

17) QUESTIONS DIVERSE

1) Mme MOSCOVITCH rappelle que la réunion « Forces Vives » aura lieu mercredi 12 février à 18 heures, au Foyer des Campagnes.

2) Mme le Maire, informe que les services techniques de la mairie, réalisent actuellement des travaux de rénovation et mise aux normes, dans les locaux du « Bistrot Avèzol », (côté restauration), mis en location par la commune. Une réouverture du service de restauration, proposé par le gérant, devrait prochainement être possible.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures

Mr la secrétaire
Joël CORBIN



Mme le Maire
Martine VOLLE WILD

